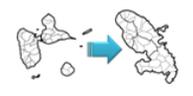


Modalités pour les déplacements aériens en provenance et à destination de la Martinique

DATE : 09/06/2021

ARRIVÉE EN MARTINIQUE	PERSONNE VACCINÉE (schéma vaccinal complet)	PERSONNE NON VACCINÉE
 DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE	Test RT-PCR à réaliser dans les 72h ou teste antigénique dans les 48h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus.	Test RT-PCR à réaliser dans les 72h ou teste antigénique dans les 48h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Isolement de 7 jours. Test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.
 DEPUIS LA GUADELOUPE	-	Isolement de 7 jours. Test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.
 DEPUIS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY	-	Isolement de 7 jours. Test virologique à réaliser à la suite de l'isolement. Motif impérieux (d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou d'ordre professionnel ne pouvant être différé) uniquement pour les voyageurs en provenance de Saint-Martin.
 DEPUIS LA GUYANE	Motif impérieux (d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou d'ordre professionnel ne pouvant être différé). Test RT-PCR ou antigénique obligatoire à réaliser dans les 48h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Test antigénique à l'aéroport à l'arrivée en Martinique. Isolement de 7 jours à respecter à l'adresse indiquée sur l'attestation. Nouveau test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.	Motif impérieux (d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou d'ordre professionnel ne pouvant être différé). Test RT-PCR ou antigénique obligatoire à réaliser dans les 48h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Test antigénique à l'aéroport à l'arrivée en Martinique. Quarantaine de 10 jours notifiée par arrêté préfectoral Nouveau test virologique à réaliser à la suite de la quarantaine pour tout passager de 11 ans et plus.
DÉPART DE LA MARTINIQUE		
 VERS LA FRANCE HEXAGONALE	-	Isolement de 7 jours. Test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.
 VERS LA GUADELOUPE	-	Isolement de 7 jours. Test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.
 VERS SAINT-MARTIN OU SAINT-BARTHELEMY	-	Isolement de 7 jours. Test virologique à réaliser à la suite de l'isolement. Motif impérieux (d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou d'ordre professionnel ne pouvant être différé) uniquement pour les voyageurs à destination de Saint-Martin.
 VERS LA GUYANE	Motif impérieux (d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou d'ordre professionnel ne pouvant être différé). Test RT-PCR ou antigénique obligatoire à réaliser dans les 48h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Test antigénique à l'aéroport à l'arrivée en Guyane. Isolement de 7 jours à respecter à l'adresse indiquée sur l'attestation. Nouveau test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.	Motif impérieux (d'ordre personnel ou familial, de santé relevant de l'urgence ou d'ordre professionnel ne pouvant être différé). Test RT-PCR à réaliser dans les 72h ou teste antigénique dans les 48h avant le vol pour tout passager de 11 ans et plus. Test antigénique à l'aéroport à l'arrivée en Guyane. Isolement de 7 jours. Nouveau test virologique à réaliser à la suite de l'isolement.